

**EPCI à fiscalité
propre**

**DÉPARTEMENT DE
GUADELOUPE**

**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
LA RIVIERA DU LEVANT**

Élection du
Président,
des vice-présidents
et des autres
membres du
Bureau

Effectif légal du Conseil
communautaire : 41

Nombre de conseillers en
exercice : 41

Nombre de conseillers
présent : 35

Date de convocation 28
mars 2024

PROCÈS-VERBAL

**DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT,
DES VICE-PRÉSIDENTS ET
DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU**

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 du mois d'avril à 16 heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de la Communauté de la Riviera du Levant.

A l'ouverture des opérations de vote, étaient présents, représentés ou absents, les conseillers communautaires suivants (indiquer les noms, prénoms d'un conseiller par case) :

	QUALITE	PRÉNOMS	NOMS	PRÉSENT	ABSENT	PROCURATION
1	M.	Richard	ALBERT	X		
2	M.	Guy Albert	BACLET	X		
3	M.	Frans	BAPTISTE	X		
4	M.	Christian	BAPTISTE	X		
5	M.	Teddy	BARBIN		X	à Elodie CLARAC
6	M.	Emmery	BEAUPERTHUY	X		
7	Mme	Myriam Lucie	BROSIUS	X		
8	Mme	Nadia	CELINI	X		
9	M.	Hugues	CHATEAUBON	X		
10	M.	Jean-Claude	CHRISTOPHE	X		
11	Mme	Elodie	CLARAC	X		

12	Mme	Muguette	DAIJARDIN	X		
13	Mme	Lydia	FARO épouse COURIOL	X		
14	M.	Jules Joël	FRAIR		X	à Jocelyne VIROLAN
15	M.	Lucien	GALVANI	X		
16	Mme	Mariane	GRANDISSON	X		
17	M.	Michel Eloï	HOTIN		X	à Loïc TONTON
18	Mme	Valérie	HUGUES	X		
19	Mme	Olivia	JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL	X		
20	M.	Jacques	KANCEL		x	à Lucien GALVANI
21	Mme	Marguerite Ephreme	KANCEL MURAT	X		
22	Mme	Sylvia	LAPTES	X		
23	M.	Eric	LATCHOUMANIN	X		
24	Mme	Nanouchka	LOUIS	X		
25	M.	David Laurent	LUTIN		X	
26	Mme	Mariette	MANDRET épouse PASSAVE	X		
27	M.	Teddy	MARY	X		
28	Mme	Wennie	MOLIA	X		
29	Mme	Liliane	MONTOUT	X		
30	M.	Bernard	PANCREL	X		
31	Mme	Nina Valentine	PAULON	X		
32	M.	Jean-Luc	PERIAN	X		
33	Mme	Sophie	PEROUMAL épouse. SYLVANISE	X		
34	Mme	Mélila	PHOUDIAH		X	à Jean-Luc PERIAN
35	M.	Patrice	PIERRE-JUSTIN	X		
36	M.	Yves	QUIQUEREZ	X		
37	Mme.	Nicole	SINIVASSIN	X		
38	M.	Patrick	SOLVET	X		
39	M.	Sébastien Mickaël	THOMAS	X		
40	M.	Loïc	TONTON	X		
41	Mme	Jocelyne	VIROLAN	X		

1. Installation des conseillers communautaires

La séance a été ouverte sous la présidence de monsieur Yves QUIQUEREZ, conseiller communautaire le plus âgé (en application de l'article L. 5211-9 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Monsieur Emmerly BEAUPERTHUY a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des

membres du conseil, a dénombré 35 conseillers présents et de quorum était remplie¹.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau :

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins :

- Myriam Lucie BROSIUS
- Nanouchka LOUIS

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil communautaire. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 40
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 40
- f. Majorité absolue ² : 21

1. INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	2. NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jocelyne VIROLAN	25	Vingt-cinq
Loïc TONTON	15	Quinze

2.5. Proclamation de l'élection du président

Monsieur Loic TONTON a été proclamé président et a été immédiatement installé.

¹ Tiers des membres en exercice de l'organe délibérant, présent ou représenté ; ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

² La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de Monsieur Loic TONTON élu(e) président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

Le président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la communauté disposait, à ce jour, de 12 vice-présidents. Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 12 le nombre des vice-présidents du conseil communautaire.

3.1. Élection du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 41
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 14
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 27
- f. Majorité absolue : 14

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Francs BAPTISTE	27	Vingt-sept

3.1.2. Proclamation de l'élection du premier vice-président

Monsieur Francs BAPTISTE a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

3.2. Élection du deuxième vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 40
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 12
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 3
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 25
- f. Majorité absolue : 13

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Bernard PANCREL	25	Vingt-cinq

3.2.2. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

Monsieur Bernard PANCREL a été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.

3.3. Élection du troisième vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 40
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 9
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 4
- Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 27
- Majorité absolue : 14

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Guy BACLET	27	Vingt-sept

3.3.1. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

Monsieur Guy BACLET a été proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.

3.4. Élection du quatrième vice-président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents + pouvoirs : 40
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 41

3.4.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 40
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 13
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 2
- Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 25
- Majorité absolue : 13

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Nicole SINIVASSIN	25	Vingt-cinq

3.4.3. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

Madame Nicole SINIVASSIN a été proclamée quatrième vice-présidente et immédiatement installée.

3.5. Élection du cinquième vice-président**3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 37
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 10
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 26
- f. Majorité absolue : 14

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Nanouchka LOUIS	26	Vingt-six

3.5.2. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

Madame Nanouchka LOUIS a été proclamée cinquième vice-présidente et immédiatement installée.

3.6. Élection du sixième vice-président**3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 37
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 13
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 24
- f. Majorité absolue : 13

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Myriam BROSIUS	24	Vingt-quatre

3.6.2. Proclamation de l'élection du sixième vice-président

Madame Myriam BROSIUS a été proclamée sixième vice-présidente et immédiatement installée.

3.7. Élection du septième vice-président**3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 37
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 7
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 3
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 27
- f. Majorité absolue : 14

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mariane GRANDISSON	27	Vingt-sept

3.7.2. Proclamation de l'élection du septième vice-président

Madame Mariane GRANDISSON a été proclamée septième vice-présidente et immédiatement installée.

3.8. Élection du huitième vice-président

3.8.1. Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 35
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 6
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 3
- Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 26
- Majorité absolue : 14

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Michel HOTIN	26	Vingt-six

3.8.2. Proclamation de l'élection du huitième vice-président

Monsieur Michel HOTIN a été proclamé huitième vice-président et immédiatement installé.

3.9. Élection du neuvième vice-président

3.9.1. Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 35
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 6
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 2
- Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 27
- Majorité absolue : 14

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Richard ALBERT	27	Vingt-sept

3.9.2. Proclamation de l'élection du neuvième vice-président

Monsieur Richard ALBERT a été proclamé neuvième vice-président et immédiatement installé.

3.10. Élection du dixième vice-président**3.10.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 36
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 9
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 25
- f. Majorité absolue : 13

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Olivia JEAN ép. RAMOUTAR BADAL	25	Vingt-cinq

3.10.2. Proclamation de l'élection du dixième vice-président

Madame Olivia RAMOUTAR a été proclamée dixième vice-présidente et immédiatement installée.

3.11. Élection du onzième vice-président**3.11.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 36
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 9
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 27
- f. Majorité absolue : 14

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Claude CHRISTOPHE	27	Vingt-sept

3.11.2. Proclamation de l'élection du onzième vice-président

Monsieur Jean-Claude CHRISTOPHE a été proclamé onzième vice-président et immédiatement installé.

3.12. Élection du douzième vice-président**3.12.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 36
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 9
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 27
- f. Majorité absolue : 14

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Luc PERIAN	27	vingt-sept

3.12.2. Proclamation de l'élection du douzième vice-président

Monsieur Jean-Luc PERIAN a été proclamé douzième vice-président et immédiatement installé.

4. Élection des membres du bureau non vice-président

4.1. Élection du premier membre de bureau

4.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 28
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 2
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 26
- Majorité absolue : 14

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jacques KANCEL	26	Vingt-six

4.1.2. Proclamation de l'élection du premier membre de bureau

Monsieur Jacques KANCEL a été proclamé premier membre de bureau et immédiatement installé.

4.2. Élection du deuxième membre de bureau

4.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 28
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 2
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 26
- Majorité absolue : 14

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Elodie CLARAC	26	Vingt-six

4.2.2. Proclamation de l'élection du deuxième mem

Madame Elodie CLARAC a été proclamée deuxième membre de bureau et immédiatement installée.

4.3. Élection du troisième membre de bureau**4.3.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 28
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 25
- f. Majorité absolue : 13

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Yves QUIQUEREZ	25	Vingt-cinq

4.3.2. Proclamation de l'élection du troisième membre de bureau

Monsieur Yves QUIQUEREZ a été proclamé troisième membre de bureau et immédiatement installé.

4.4. Élection du quatrième membre de bureau**4.4.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 28
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 26
- f. Majorité absolue : 14

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Muguette DAIJARDIN	26	Vingt-six

4.4.2. Proclamation de l'élection du quatrième membre de bureau

Madame Muguette DAIJARDIN a été proclamée quatrième membre de bureau et immédiatement installée.

4.5. Élection du cinquième membre de bureau**4.5.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 28
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 26
- f. Majorité absolue : 14

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mélila PHOUDIAH	26	Vingt-six

4.5.2. Proclamation de l'élection du cinquième membre de bureau

Madame Mélila PHOUDIAH a été proclamée cinquième membre de bureau et immédiatement installée.

4.6. Élection du sixième membre de bureau

4.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 28
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 26
- f. Majorité absolue : 14

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Teddy MARY	26	Vingt-six

4.6.2. Proclamation de l'élection du sixième membre de bureau

Monsieur Teddy MARY a été proclamé sixième membre de bureau et immédiatement installé.

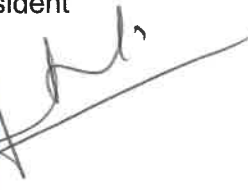
5. Observations et réclamations ³

³ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

6. Clôture du procès-verbal

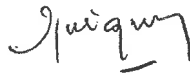
Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 3 avril 2024, à 22 heures, en double exemplaire ⁴ a été, après lecture, signé par le président, le conseiller communautaire le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le Président



Loïc TONTON

Le conseiller communautaire le plus âgé



Yves QUIQUEREZ

Le secrétaire,



Emmery BEAUPERTHUY

Les assesseurs

Nanouchka LOUIS



Myriam BROSIUS



⁴ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la communauté avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.